

JUILLET 2024



ARMISSAN

VIE DU VILLAGE

Le bulletin d'information officiel de la commune d'Armissan



Madame, Monsieur,

L'été arrive avec ses belles soirées mais aussi ses contraintes (sécheresse, risque incendie...). Notre environnement change, les effets du changement climatique sont là et sont ressentis en matière de quantité d'eau disponible dans nos ressources.

Nos habitudes, nos usages, doivent et devront s'adapter à ces contraintes.

La Municipalité, par son action d'aide auprès des associations qui animent notre village, par ses aménagements des zones du village qui restent accessibles l'été, contribue aussi à rendre ces périodes de contraintes moins difficiles pour vous.

Évitons, chacun à notre niveau, de générer des nuisances, bruits excessifs en particulier, qui agacent nombre d'entre nous. Un cyclomoteur au pot d'échappement trafiqué importune, par exemple, plusieurs centaines de personnes à chaque passage. Est-ce bien nécessaire ? Quelle satisfaction l'utilisateur peut-il en tirer ?

L'essentiel est que nous puissions passer un bel été. Je vous invite à profiter au maximum des nombreuses animations qui se dérouleront dans le village cet été.

A très bientôt dans le village.



Gérard Lacombe,
Maire d'Armissan

Numéros Utiles

Mairie : 04 68 45 33 41
Police Municipale :
06 85 31 90 43
ALAE - Centre de Loisirs :
07 50 55 75 60
Ecole R. Cassin :
06 45 60 36 81
L'Agence Postale
Communale :
04 68 48 45 33

Services du Grand Narbonne
Déchèterie : 04 68 45 21 54
Eau-Assainissement :
04 68 33 83 27

Le Maire
Gérard Lacombe

Conseils Municipaux

Affaire suivie par G. Lacombe



Conseil du 9 Avril 2024, points abordés :

- Signature de la convention avec le Grand Narbonne pour le contrat de santé intercommunal. Cette convention prévoit notamment le passage régulier d'un minibus qui permettra de conseiller les usagers ne pouvant se déplacer.
- Vote des taux des taxes locales (inchangés).
- Subventions aux associations (41500 € en 2024). Il est à noter la reprise du Comité des Fêtes.
- Vote du budget primitif 2024

Les principaux investissements prévus en 2024 sont :

- l'aménagement du square Magali David,
 - le début de l'aménagement de la zone des sports,
 - les réfections de voirie du chemin de Larnas, du chemin du Gourg de Goundy, les aménagements du hameau de Langel et les réfections de chaussée pour deux voies lorsque celles-ci seront classées dans le domaine public,
 - la première tranche de la vidéoprotection,
 - l'acquisition d'un véhicule pour le CCFF (en commun avec Vinassan et Salles d'Aude) et le remplacement de poteaux incendie défectueux,
 - la sécurisation de l'informatique municipale,
 - la réfection de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la Mairie Annexe,
 - la rénovation des bâtiments du groupe scolaire,
 - l'aire de lavage et de remplissage sécurisée pour les viticulteurs,
 - l'étude environnementale de la voie verte.
- Dénomination des voies suite à consultation du public. Le projet présenté est adopté. Une rencontre avec les riverains concernés sera organisée.
 - Cession d'un bâtiment communal rue Jean Jaurès à Habitat Audois dans le cadre d'une opération de création de trois logements sociaux.

Conseil du 17 Juin 2024, points abordés :

- Présentation et demande de subvention pour la vidéoprotection,
- Convention avec le département pour une subvention pour la rénovation de l'école,
- Convention avec la commune de Vinassan et avec la Cave Coopérative pour le financement et l'exploitation de l'Aire de Lavage et de Remplissage Sécurisée (ALRS),
- Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'une permanence mensuelle en Mairie annexe,
- Adoption de la Charte Départementale de l'Arbre promulguée par le Département.

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en ligne sur le site de la commune www.armissan.eu rubrique La Municipalité / Conseil Municipal

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Affaire suivie par J.Portelli



Le CCAS a pour fonction d'aider les administrés dans leurs démarches d'aide sociale : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide sociale, portage des repas, services ménagers, dossier Maison Départementale pour Personne Handicapée (MDPH), Téléassistance.

Si les personnes le souhaitent, le CCAS peut contrôler préalablement les dossiers avant de les envoyer aux administrations concernées ou à la Direction Départementale de Solidarité.

Important : pour une demande d'aide sociale le dossier doit passer obligatoirement par la mairie.

Une attention particulière : lors des périodes de canicule ou de grand froid, le CCAS peut être amené à contacter les personnes âgées, isolées, fragiles. Toutes les personnes âgées de plus de 65 ans ou handicapées peuvent s'inscrire sur le registre du plan canicule de la Mairie afin d'être contactées lors de ces périodes.

A la suite de la signature d'une convention entre la Croix Rouge et la commune d'Armissan, une permanence sera prochainement proposée le 1er jeudi de chaque mois.

Celle-ci proposera une écoute sociale. Elle pourra également vous proposer de bénéficier d'une livraison de panier alimentaire (après étude de votre dossier) ou d'un véhicule pour vos déplacements (médecin, pharmacie, etc..)



Conseil Municipal des Enfants

Affaire suivie par M.J Boudant

Le Conseil Municipal des Enfants en visite à la Sous-Préfecture.

M. le Sous-Préfet a reçu les enfants à la préfecture le mercredi 22 mai. Il leur a expliqué quels étaient son rôle et ses fonctions. Les enfants ont pu lui poser des questions auxquelles il s'est fait un plaisir de répondre.

Par la suite, ils ont visité les locaux en compagnie de Madame la cheffe de cabinet.

Un recueil réalisé par les enfants sur le thème du harcèlement a été offert à M. le Sous-Préfet. Les images, sur ce thème, exposées devant la Mairie Annexe, seront prochainement exposées à la Sous-Préfecture.



LA VIDÉOPROTECTION

Affaire suivie par G. Lacombe

Nous sommes tous agacés par la multiplication des incivilités et délits qui contribuent à dégrader le côté convivial de notre village. Même si ce n'est pas de gaieté de cœur, la municipalité a décidé de doter la commune d'un système de vidéoprotection.

Ce système a été défini en partenariat avec les services de Gendarmerie. Il prévoit 13 dispositifs de caméras réparties sur tout le village et les entrées des zones d'activité.



Les caméras seront soit simples et uni-directionnelles pour permettre nuit et jour la lecture des plaques minéralogiques ; soit multidirectionnelles pour permettre le suivi des mouvements des véhicules et des personnes. Les images générées par ces caméras seront enregistrées et permettront de vérifier les présences sur le domaine public en cas d'incident signalé.

Le Maire, l'Adjoint à la sécurité, les agents communaux ayant fonction de police municipale ou de surveillance de la voie publique et la secrétaire générale seront les seules personnes habilitées à consulter les images en cas de problème avéré et toute consultation sera tracée et enregistrée.

Bien entendu, les images pourront être transférées aux autorités sur réquisition, elle aussi tracée.

Les images seront automatiquement détruites au bout de 28 jours maximum. Les angles de visée des caméras concernent exclusivement le domaine public et les parties du domaine privé qui pourraient figurer dans les images seront systématiquement masquées.

Le système global et son fonctionnement prévu feront l'objet de déclarations réglementaires aux autorités (préfecture et commission nationale informatique et liberté).

Début juin 2024, nous avons consulté plusieurs entreprises et le dépouillement des offres est en cours. Le système complet sera installé à cheval sur 2024 et 2025.

La vidéoprotection permettra d'identifier les personnes malfaisantes mais dans la mesure où il n'y aura pas d'opérateur 24h/24 pour regarder les images produites, elle n'empêchera pas les méfaits. Continuez à être vigilants et à protéger vos habitations !



Campagne de Défense des Forêts Contre les Incendies

Affaire suivie par F. Talandier

Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont fait des ravages chez nos voisins européens, mais également au Canada, en Australie... En France, nous avons été profondément marqués par l'étendue des incendies de l'été 2022 qui ont touché des régions jusqu'à présent relativement préservées.



Par l'augmentation de l'intensité et de la durée des sécheresses et en raison des températures caniculaires, le changement climatique va induire une intensification et une extension du risque d'incendie de forêt et de végétation. Cela confirme la nécessité de nous adapter et de continuer à développer notre politique de prévention. Le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique comprendra plusieurs actions sur la forêt, en particulier pour prévenir les risques d'incendie de forêt et de végétation.

Pour autant, les feux de forêts ne sont pas une fatalité : 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. La majorité d'entre eux pourraient être évités grâce à une plus grande vigilance de tous et par l'adoption de bons réflexes.

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est d'écraser vos mégots dans un cendrier. En forêt et aux abords des forêts, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de la végétation qui peut s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à débroussailler et à entretenir votre terrain tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Nous sommes tous acteurs de notre protection et de la prévention des feux de forêt et de végétation.

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Affaire suivie par F. Talandier



La Réserve Communale de Sécurité Civile a pour objet d'assurer des missions de sécurité civile en cas d'événements de type naturels et technologiques susceptibles d'impacter la Commune. A cet effet, et au-delà de ses missions d'interventions, elle participe au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités.

Elle contribue également, à la préparation de la population face aux risques majeurs et assure une mission de conseils et d'expertise en fonction des compétences de ses membres auprès des autorités municipales dans leur prise de décision face à la gestion des risques et des crises.

La municipalité recherche des volontaires pour participer aux actions de cette réserve communale de sécurité civile.

Renseignements et inscriptions : rcsc.mairie.armissan@gmail.com



Agenda

JUILLET

vendredi 12 : Soirée festive du RCPA avec Repas & DJ [Place Léon Blum]

dimanche 14 : Fête Nationale - Cérémonie à 12h15 au Monument aux morts

vendredi 19 à partir de 19h : Note d'été Soirée Musicale des Caves de l'Espérance [Caveau d'Armissan]

samedi 20 de 10h à 13h : Matinée gourmande [Place Léon Blum]

jeudi 25 : Soirée Festive [Domaine de Camplazens]

AOÛT

vendredi 2 au dimanche 4 : Fête du Village par le Comité des Fêtes [Centre Village]

jeudi 8 : Soirée Festive [Domaine de Camplazens]

vendredi 9 à partir de 19h : Note d'été Soirée Musicale des Caves de l'Espérance [Caveau d'Armissan]

vendredi 9 : Soirée Festive [Domaine de l'Angel]

vendredi 16 à 21h : Théâtre - Représentation en plein air de Manon des Sources par la Compagnie Baudracco [Stade] Pensez à prendre votre chaise / transat / couverture ...

SEPTEMBRE

vendredi 6 : Forum des associations [Stade]

samedi 14 : Fête des vendanges par Cœur de Clape [Centre Village]

samedi 21 - dimanche 22 : Journées Européennes du Patrimoine [Centre Village]

N'hésitez pas à suivre la programmation du Relais de la Clape, Domaine Sarrat de Goundy et Château Catherine de Montgolfier.

La parole au groupe Armissan Autrement

Lors de la présentation du budget 2024, les élue.es d'Armissan Autrement ont noté qu'une fois de plus, la liste des investissements prévus est très importante et émettons de gros doutes quant à la réalisation de celle-ci. Nous avons regretté le manque d'activités prévues pour les jeunes et les familles et avons également déploré qu'une somme d'environ 250.000 € soit systématiquement épargnée d'office. Dommage!!

C'est pourquoi les élus.es d'Armissan Autrement ont voté contre ce budget qui ne répond en aucun point aux attentes des Armissannaises et des Armissannais.

Il nous semble, Nous, élus du groupe Armissan Autrement que le temps est venu de donner la parole aux habitants du village afin de connaître leurs avis et leurs propositions sur la qualité de la vie à Armissan. Vous pourrez le faire en suivant le lien internet ou en prenant en photo le QR code joint à ce communiqué. Ils vous mèneront vers un questionnaire en ligne.

Tout au long de ces 4 années, les élus d'Armissan Autrement ont défendu les intérêts des Armissannaises et des Armissannais au sein du conseil municipal. Vos réponses nous permettront de continuer à vous défendre ainsi que de construire une alternative crédible et efficace pour les élections à venir.

Lien à copier dans votre navigateur internet : <https://forms.gle/hJMoMmBGDKxY5Kws5>

(vous trouverez également ce lien sur le facebook d'Armissan Autrement)

QR CODE à prendre en photo avec son téléphone portable (visez ce symbole avec l'appareil photo de votre téléphone portable puis tenez la position 3 secondes et cliquez sur le lien internet qui s'affiche sur l'écran en bas de la photo)

N'oubliez pas de cliquer sur ENVOYER en fin de questionnaire.

Merci de votre participation à l'amélioration de la vie de notre village.

Les Elues et Elus d'Armissan Autrement.

